

REGISTRE NUMERIQUE

by PubliLégal

REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur un parc photovoltaïque sur la commune de Guémené-Penfao

Contributions du 05/06/2023 au 05/07/2023

Rapport généré le 06/07/2023 à 09:39:46

Nombre d'avis déposés : 59

@1 - souti antoine - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 06/06/2023 à 14:18:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Le non sens de l'agrivoltaïsme

Contribution :

Le verdissement de la production énergétique ne doit pas se faire au détriment de la souveraineté alimentaire et de la biodiversité.

L'agrivoltaïsme engendre :

- une mise en place non réversible d'un type de production agricole sous les panneaux;
- un projet au détriment de la biodiversité car incompatible avec un dense maillage bocager. Alors que les haies apportent du bois énergie, de l'ombre pour les animaux d'élevage, du fourrage et un habitat faunistique et floristique;
- un grand risque de concurrence foncière entre les investisseurs et les agriculteurs face aux propriétaires fonciers. C'est de la distorsion de concurrence entre la production d'énergie et la souveraineté alimentaire;
- une dégradation paysagère.

Les installations photovoltaïque doivent se faire en priorité sur les toits et proche des lieux de consommation NON PAS sur des terres cultivables (la prairie étant une culture même faiblement productive) et en plein milieu de la campagne (nécessitant du transport donc des pertes énergétiques).

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@2 - adrien - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 07/06/2023 à 17:25:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : opposition argumentée au projet de parc photovoltaïque sur la commune de Guémené

Contribution :

Je m'oppose fermement à ce projet qui va artificialiser des terres agricoles qui sont nécessaires à la souveraineté alimentaire de notre région qui connaît un accroissement démographique continu depuis plusieurs années. Artificialiser ces terres agricoles ne permet pas de retour en arrière pour qu'elles retournent dans le giron de l'agriculture.

En effet, il me semble que couvrir en panneaux photovoltaïques les surfaces déjà monopolisées par les grandes surfaces et leurs parkings, les plateformes logistiques, et les usines du secteur et de la région serait une réponse face aux enjeux de décarbonation de l'énergie électrique.

En espérant que le commissaire enquêteur tiendra compte du résultat de l'enquête publique et que cette procédure obligatoire ne soit pas un simulacre de concertation comme on a pu le constater dans bon nombre de projets controversés.

cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@3 - adrien - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 07/06/2023 à 17:28:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : opposition argumentée au projet de parc photovoltaïque sur la commune de Guémené

Contribution :

Je m'oppose fermement à ce projet qui va artificialiser des terres agricoles qui sont nécessaires à la souveraineté alimentaire de notre région qui connaît un accroissement démographique continu depuis plusieurs années. Artificialiser ces terres agricoles ne permet pas de retour en arrière pour qu'elles retournent dans le giron de l'agriculture.

En effet, il me semble que couvrir en panneaux photovoltaïques les surfaces déjà monopolisées par les grandes surfaces et leurs parkings, les plateformes logistiques, et les usines du secteur et de la région serait une réponse face aux enjeux de décarbonatation de l'énergie électrique.

En espérant que le commissaire enquêteur tiendra compte du résultat de l'enquête publique et que cette procédure obligatoire ne soit pas un simulacre de concertation comme on a pu le constater dans bon nombre de projets controversés.

cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@4 - elodie - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 08/06/2023 à 16:16:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : OUI POUR NOTRE AVENIR

Contribution :

Citoyens, il est temps de prendre conscience de la REALITE !

Certains on beau être contre tous en permanence, il faut trouver une solution pour notre production d'énergie, pas demain non, mais bien aujourd'hui.

La France est le seul pays de l'union européenne à ne pas avoir respectée ses engagements (part d'E.R 19% en 2020 alors qu'on aurait du être à 23%) et écope d'une amende de 500 millions d'euros!

Les projets toitures ne suffiront pas pour atteindre nos objectifs en 2030!!

L'agri photovoltaïque de Guémené-Penfao est un moyen de concilier production d'énergie et production alimentaire bio et locale, un grand oui donc à ce projet.

Les panneaux étant fixés sur des pieux en bois, un retour aux terre agricole de base est tout à fait possible après 30 ans.

Bien être animal, énergie verte, et enfin une perspective d'attractivité pour la production ovine qui est en déclin ses 20 dernières années.

Le projet ne dégage aucune pollution visuelles, aucune nuisance électromagnétique, et aucunes nuisance sonore.

Prenons le train en marche maintenant citoyens, un peu de bon sens et avançons.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@5 - Jeanne - Guémené-Penfao

Date de dépôt : Le 11/06/2023 à 15:56:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à la pollution des nappes phréatiques , Oui à la production du photovoltaïque !

Contribution :

Marre de la surproduction de viande ou de maïs pour les bovins ce qui revient au même. Marre de la pollution des sols et des nappes phréatiques!! Non aux solutions toxiques , oui au photovoltaïque !!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E6 - ROLLIN, Grard (DIRECTION TERRITOIRE OUEST)

Date de dépôt : Le 13/06/2023 à 16:57:00

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Enquête publique projet de parc photovoltaïque à Guemene Penfao 44

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur, Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie plus de 200 personnes dans le département de la Loire-Atlantique. Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement, Gérard ROLLIN

Chef de service commercial Eolien et Solaire

Tél. 06 61 09 09 27

gerard.rollin@colas.com COLAS FRANCE

1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX

<http://www.colas.com>

<https://twitter.com/GroupeColas><https://www.facebook.com/GroupeColas><https://www.youtube.com/channel/UCvq7LPHUiTB9Hb8oxGGMZ6g>

<http://www.blog-groupecolas.com>https://www.instagram.com/groupe_colas/

<https://www.linkedin.com/company/colas/>

Pièce(s) jointes(s) :











Blog





Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@7 - Antoine - Guémené-Penfao

Date de dépôt : Le 14/06/2023 à 09:47:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet intéressant

Contribution :

Projet permettant de produire localement de l'énergie électrique, d'optimiser l'usage des terres agricoles et divers fonciers et d'augmenter les revenus globaux des agriculteurs

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@8 - Perez Rachel - Guémené-Penfao

Date de dépôt : Le 14/06/2023 à 19:11:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Parc photovoltaïque au sol Guémené Penfao

Contribution :

Je suis CONTRE ce projet et j'ai même une meilleure idée : quitte à faire un "volet paysager" en implantant des haies bocagères sur les côtés nord et ouest de la parcelle concernée pour une "meilleure intégration du projet à son environnement", pourquoi cette entreprise ne finance-t-elle pas tout simplement la plantation de haies bocagères chez plusieurs agriculteur-trices du coin ? Elle pourrait même les payer pour les entretenir ça leur ferait enfin du revenu pour ce qu'ils et elles font déjà dans l'ombre, puis elle pourrait financer la mise en place d'une filière bois énergie LOCALE, propre durable, qui soutien la biodiversité et RENOUELABLE !

On parle bien d'agrivoltaïsme ici c'est-à-dire de photovoltaïque qui consomme des terres agricoles nourricières, on peut soit disant y mettre un troupeau ovin dessous mais rien d'autre, et encore ! Les baux ne sont plus des baux ruraux sous statut de fermage mais des mises à dispositions qui rendent précaire la situation de l'exploitant-te qui du jour au lendemain peut se voir mis dehors comme les métayers du siècle dernier ! En que dire de l'impact de ce genre de projets sur le prix du foncier agricole ? Ils favorisent la spéculation foncière et détournent les terres de leur utilité publique à savoir nourrir les gens ! Aussi cette énergie "renouvelable" va être exportée sûrement vers les centres urbains : encore une fois on saigne les campagnes pour les citadins ! De plus ça coûte cher à la planète d'implanter ces infrastructures non naturelles qui laisseront des cicatrices dans les sols et les paysages une fois qu'elles seront obsolètes ! Les arbres captent bien mieux l'énergie solaire et ils compenseraient bien plus les émissions de gaz à effet de serre. Ces projets sont absurdes pour la société, l'environnement et le porte feuille !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@9 - Vincent - Chaumes-en-Retz

Date de dépôt : Le 15/06/2023 à 13:59:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Défavorable : l'agrivoltisme à l'échelle industrielle n'est pas une transition acceptable

Contribution :

Je suis opposé aux projets d'agrivoltisme dont le statut peut être qualifié d'industriel, ne satisfaisant pas uniquement la consommation locale du propriétaire ou de l'exploitant agricole. Ce projet de Guéméné-Penfao s'étale sur 25ha agricole d'une emprise initiale de 41,5ha, soit 60,2% de la surface initiale. Les chiffres sont démesurés : 13455 pieux, 4,4 km de clôture d'une hauteur de 2m, avec des passes à faunes de 25cm/25 ou 10/10, 20 à 40 ans max d'exploitation...5m entre chaque rangée de panneaux, mis à minima à 1m du sol, ce qui est recommandé pour les ovins notamment...mais ce qui rendra impossible une conversion d'usage du terrain, en cas de retrait d'activité ovine.

D'autres cas existent en France où l'activité de la structure agricole s'est arrêtée très tôt après le début du projet solaire, GAEC en liquidation judiciaire ou éventuellement activité fantôme initiale pour obtenir le droit à l'agrivoltisme, ne permettant plus une reprise d'activité agricole autre que celle pour laquelle elle a été conçue. Il n'y a aucune garantie ici de la solidité du GAEC exploitant sur plusieurs décennies ou d'une reprise par un autre acteur. Bilan : probabilité marquée que les terres agricoles deviennent un simple parc photovoltaïque qui rapporte gros au propriétaire et surtout à l'exploitant.

A ce jour, selon les données AGRESTE en Loire-Atlantique, sur le secteur concerné, la valeur à l'ha des prés et terres agricoles serait de 1850-2290€/ha, soit probablement la même gamme de prix (voir moins) que le prêt des terres / an à l'exploitant ABO Wind. Spéculation financière en faveur des productions énergétiques, bonjour. Un fermage agricole, par baux de fermage, donnerait lui probablement entre 70 et 120€/ha/an.

Source : <https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/> et <https://www.le-prix-des-terres.fr/carte/terre/Pays%20de%20la%20Loire/Loire-Atlantique/Nord-ouest%20Loire-Atlantique/Gu%C3%A9men%C3%A9-Penfao/details/>

25ha, cela pourrait constituer l'entrée en exploitation de nombreux jeunes agriculteurs, sur un procédé d'exploitation varié, maraichères, en mode agroforesterie, permaculture, etc...Parfois un seul ha est nécessaire à une exploitation maraichère exploitant avec diversité le sol. Les terres pourraient également être transmises à des associations ou foncières comme Terre de Liens, dont la responsabilité serait ensuite d'assurer l'intégration et la promotion de ces terres. Des structures comme Ferme d'avenir peuvent s'y inclure également, ou rejoindre un réseau comme Paysans de Nature. Tant d'options positives pour la nature, en lieu et place de ce projet démesuré...comme tant d'autres sur le territoire où l'on abat des forêts entières pour y poser des panneaux solaires !

Tout miser sur l'ovin sur 20 ou 40 ans sous des panneaux solaires me paraît être une très mauvaise idée.

Donner un avis favorable à ces projets démesurés serait ouvrir la boîte de Pandore : pourquoi donc s'embêter à exploiter des terres agricoles alors qu'on gagne plus à produire de l'énergie, en vendant un contrat emphytéotique au plus offrant et en rendant encore plus difficile l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs / paysans, soucieux d'engager une démarche plus respectueuse de l'environnement par des cultures plus résilientes. Le bouche à oreille de cette opportunité financière ira inonder les voisins agriculteurs, dont beaucoup seront en retraite d'activité dans les 10 ans à venir.

Le dossier fourni par l'exploitant est toutefois, il faut le souligner, bien constitué, même si la qualité du travail du bureau environnemental ne peut pas être contredite sans analyse complémentaire indépendante de terrain : il est toujours toujours très énergivore de lire et analyser l'ensemble du dossier, spécialement sur la section faune / flore et l'étude d'impact.

Dans la solidité du dossier, on peut également regretter que la provision pour démantèlement soit annoncée réalisée uniquement sur les dernières années d'exploitation et non pas dès le début, sous la forme d'un versement à une caisse de dépôts, comme l'impose notamment les projets éoliens, même si ce montant légal couvre souvent à peine 15-20% du coût réel du démantèlement. En cas de revente du site de ABO Wind à un autre exploitant, pouvant être étranger, aucune garantie n'est donc

apportée pour que le démantèlement soit réel au terme de l'exploitation.

L'agrivoltisme peut être une solution annexe de ressources complémentaires et de transition écologique, pour une consommation locale, mais à hauteur d'une emprise plus mesurée qu'il serait bien venue de statuer officiellement, par exemple 5%, soit 2ha environ ici et non pas 25ha. Mais ces conditions rendraient sûrement non profitable le projet pour l'exploitant solaire.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@10 - VRIGNON JEAN LUC - Guémené-Penfao

Date de dépôt : Le 16/06/2023 à 07:48:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un soleil vert ?

Contribution :

Avis défavorable : L'énergie photovoltaïque est une ressource dont il ne faut se priver, si ce n'est qu'il faut privilégier les meilleurs emplacements, ombrières ou les toits des hangars agricoles, commerciaux, industriels, etc. C'est bien à partir du moment où l'implantation des panneaux en plein champs sera rejeté qu'il y aura, du fait de cette restriction, à choisir des lieux plus acceptables, aussi bien sur le plan esthétique, écologique qu'économique. Il est évident que cette filière peut déstabiliser l'agriculture en en faisant une activité principale. L'agriculteur va devenir un fournisseur d'énergie ou un investisseur financier. Un autre choix comme des panneaux sur les hangars agricoles permettrait un complément de salaire et serait du coup un véritable coup de pouce à l'ensemble des exploitants. Il est préférable de répartir les implantations et les revenus associés que d'inciter les concentrations géographiques et financières .

C'est vraiment ce concept qu'il faut remettre en cause . Ce type de projet ne doit avoir lieu ni ici ni ailleurs et cela malgré les formes, les éventuelles compétences et garanties des pétitionnaires. Les avis sur cette enquête ne seront pas étayés sur le projet en lui même mais sur le concept d'agri-photovoltaïque qui est décevant dans sa structure et dans les premières expériences. La presse experte est riche en critiques négatives. Probablement s'agit-il des derniers projets. Il faut alors penser que si cette filière s'arrête, il y aura des problèmes de maintenance. Ce projet est déjà obsolète, non renouvelable.

De plus, l'énergie renouvelable n'a de sens que s'il y a décroissance. Si l'on continue ainsi, avec un taux de croissance à 3%, la demande en ressources cobalt, lithium, etc sera tellement exponentielle que nos territoires seront des champs de mines et de toute façon le besoin ne pourra pas être comblé faute de ressources. Il y aura alors un effondrement. Avant d'atteindre la limite externe, il y a à s'imposer une limite interne. Il faut donc dès à présent refuser ce type de projet, choisir les meilleurs moyens de produire de l'énergie renouvelable et être moins consommateur.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@11 - Dominique - Grand-Auverné

Date de dépôt : Le 16/06/2023 à 09:51:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Soutien projet photovoltaïque de guemene penfao

Contribution :

Très beau projet en parfaite adéquation avec l'agriculture pour le développement des énergies renouvelables

Parfaite harmonie avec le paysage

Recyclage assuré après 30 ans sans pollution (0 béton, tout est démontable)

Pas de pollution visuelle et sonore

Rentre dans le cadre de la nouvelle loi sur le développement des énergies renouvelables

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@12 - MARYVONNE - PIA"uc-L'Hermitage

Date de dépôt : Le 19/06/2023 à 12:49:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Beau projet

Contribution :

Plus que jamais nous voyons que la nature est à même de nous permettre de transformer l'énergie solaire en énergie électrique. Ce projet est un beau et grand projet car à la fois d'être écologique, il préserve la pâture, des haies bocagères vont être créées.

Bravo.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@13 - Touchard-Pêchard Géraldine - Bignan

Date de dépôt : Le 19/06/2023 à 14:20:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet d'avenir

Contribution :

Beau projet s'inscrivant dans un contexte écologique dont on a besoin pour préserver notre planète.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@14 - Vanessa - Sainte-Marie

Organisme : privé

Date de dépôt : Le 20/06/2023 à 23:45:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :avis favorable au projet

Contribution :

Je souhaite voir ce projet aboutir. Nous sommes confrontés à une nécessité de changement. Cette installation y répond avec des risques minorés comparés à bien d'autres écologiquement parlant. Voici un propriétaire qui ose faire des choix raisonnés et raisonnables dans l'intérêt commun. C'est un pari pour l'avenir qu'il doit se sentir libre de faire sur ses terres. Notre président n'a t'il pas mis ce type de projet en avant dans ses perspectives lors sa campagne pour une nouvelle mandature ? " faire de la France une nation indépendante aux énergies fossiles",..."multiplier par dix le nombre de panneaux solaires" faisait parti du discours. Je ne connais pas beaucoup de personnes prêtes à revenir à l'éclairage aux chandelles, à remiser son portable et écrans en tout genre au placard ou encore à changer drastiquement son mode de déplacement au quotidien. L'agriculture est indispensable tant que les valeurs paysannes et la qualité des produits sont prioritaires. L'agrivoltaïque a sa place dans le paysage et offrira un spectacle bien moins désolant et dégradant pour la nature que bien d'autres, qui soulèvent pourtant bien moins d'oppositions. Quelles sont les réelles motivations des détracteurs au projet ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@15 - Geffray Franck - Sainte-Anne-sur-Vilaine

Date de dépôt : Le 22/06/2023 à 08:30:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable

Contribution :

En tant que cogérant de l'élevage ovin qui exploitera la prairie sous les panneaux si le projet va à son terme, je suis favorable, cette accroissement de surface de prendre un nouvel associé. Pour ce qui est des points qui inquiète certaines personnes en ce qui concerne la biodiversité, la prairie permet d'accueillir largement plus de faune et flore que n'importe quel culture implanté dans notre région, pour ce qui est de l'autonomie alimentaire, produire de l'agneau n'engendre pas une déperditions, du moins pas plus que du blé produit en masse dont la moitié va à l'export . Le fait de poser des panneaux sur une prairie exploitée me paraît être une bonne alternative pour accélérer la transition écologique, plus facile que sur n'importe quel autre support, pas très visible du voisinage, moins coûteux en installation et maintenance, de plus les rendements sont accrus puisqu'ils captent la réverbération du sol

Merci de tenir compte de ma contribution.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@16 - PROVOST PHILIPPE - Guémené-Penfao

Date de dépôt : Le 25/06/2023 à 21:49:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : AGRIVOLTAÏSME NON !

Contribution :

Je suis agriculteur et je m'oppose à ce projet.

Les loyers offerts aux propriétaires sont très importants (ici 10 à 20 fois supérieures à une location par fermage). Ils déstabilisent complètement le marché foncier agricole. Un phénomène de rétention du foncier par les propriétaires est à redouter empêchant ainsi des installations ou des cessions de bail. Si l'agrivoltaïsme apporte un bénéfice individuel à l'agriculteur impliqué (pas de fermage à payer, indemnité pour l'entretien de l'espace), cela se fait au détriment de toute la profession agricole qui verra le prix des terres agricoles augmenter (à la vente comme à la location).

le prêt à usage est dangereux pour l'éleveur(se) car il peut être résilié à tout moment et le régime protecteur des baux ruraux ne s'applique pas dans le cas de prêt à usage.

Malgré les dires de la société ABO-WIND, le projet agricole reste un alibi car c'est une obligation pour les projets de parc photovoltaïque sur des parcelles agricoles de maintenir une activité de production agricole. De plus l'éleveur(se) est même payé(e) pour entretenir les parcelles (250€ par ha et par an d'indemnisation). L'agriculture est au service de ces installations.

La compensation collective (obligatoire certes) n'est pour moi qu'un moyen de fédérer des partisans.

Ces installations figent le système dès le choix de pose de l'installation (choix de la hauteur, de l'écartement, ...) et rend impossible la transmission des sols vers d'autres modes d'exploitation.

Les parcs photovoltaïques nous sont présentés comme une solution pour faire face aux aléas climatiques (canicule, grêle, gel). Ce ne sont que des petits pansements. Ces investissements au coût colossal relèvent au contraire d'une mal-adaptation au changement climatique.

NON aux parcs photovoltaïques sur des terres agricoles.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@17 - COCAUD Raphaël - Aversac

Date de dépôt : Le 26/06/2023 à 18:37:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Impact sur l'activité agricole

Contribution :

Avis défavorable en raison du très fort risque de spéculation sur le foncier agricole avec l'agrivoltaïsme. Le loyer perçu par le propriétaire est équivalent au prix de vente des terres agricoles. Quel bouleversement majeur si demain, attirés par l'intérêt financier de ce genre de projets, tous les propriétaires veulent leur rente. Il serait assez irresponsable de laisser ce genre de projets se développer sur tout le territoire et ainsi livrer à la spéculation, la vocation nourricière des terres agricoles et à terme, notre souveraineté alimentaire.

Ici, l'activité photovoltaïque ne vient pas rendre service à l'activité agricole en place. Ici, l'activité agricole sert de faire valoir, afin d'essayer de faire accepter le projet photovoltaïque.

De tels projets, sur des terres au potentiel agronomique tout à fait correct, figent l'usage du sol, pour le pâturage ovin. Nous n'avons pas de recul de production d'herbe sous les panneaux dans la durée.

Alors qu'on voit se développer des fermes urbaines sur les toits des villes, quel paradoxe!

Oui au photovoltaïque sur les toits, les parkings et les friches industrielles. Oui à l'agriculture dans les champs!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@18 - Guillou Huguette - Guémené-Penfao

Date de dépôt : Le 26/06/2023 à 19:17:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis favorable

Contribution :

Cela peut être une étape pour la transition énergétique. Nous avons besoin de produire localement de l'énergie et ne plus être dépendant de l'étranger (uranium).

Par ailleurs l'agro-pastoralisme en bio est très pertinent pour les terres concernées.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@19 - Confédération Paysanne 44 - Nantes

Date de dépôt : Le 27/06/2023 à 09:28:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : L'agrivoltaïsme, un concept au service de la spéculation foncière

Contribution :

La Confédération Paysanne de Loire-Atlantique s'oppose à ce projet qui accentue les difficultés d'accès au foncier pour les paysannes et paysans.

Les équipements photovoltaïques sont présentés comme une solution pour faire face aux aléas climatiques (canicule, grêle, gel). Ces investissements au coût colossal (de l'ordre de 800 000€ / ha) relèvent au contraire d'une mal-adaptation au changement climatique. Ils orientent les choix de production vers ce qui est compatible avec les panneaux, plutôt que vers ce qui est souhaitable agronomiquement.

En outre, ces installations figent le système dès le choix de pose de l'installation (choix de la hauteur, de l'écartement, ...) et rend l'exploitation intransmissible pour d'autres projets agricoles.

Les loyers offerts aux propriétaires déstabilisent complètement le marché foncier, avec des montants 10 à 30 fois supérieurs à un fermage (110€/ha vs 4000€ pour du PV). Si l'agrivoltaïsme apporte un bénéfice individuel à l'agriculteur impliqué (pas de fermage à payer, indemnité pour l'entretien de l'espace) cela se fait au détriment de toute la profession agricole qui verra le prix des terres agricoles augmenter et subira un phénomène de rétention du foncier par les propriétaires.

Quand un propriétaire foncier loue son terrain à un énergéticien via un bail emphytéotique, le paysan ou la paysanne chargé-e de l'activité agricole accède au foncier par une convention de mise à disposition (ou commodat) qui peut être résiliée à tout instant. Le régime protecteur des baux ruraux ne s'applique pas dans les cas d'agrivoltaïsme. Cette insécurité renforce la précarité des paysan.ne.s.

L'agrivoltaïsme est un rente foncière, attachée à la qualité de propriétaire. Les revenus sont exemptés de cotisations sociales. Elle ne saurait être une solution pour pallier la faiblesse des prix agricoles.

Le potentiel sur les toits et les zones artificialisées est supérieur à l'objectif fixé pour la production d'électricité photovoltaïque. Nous appelons à mobiliser ces ressources et à ne pas artificialiser les terres agricoles avec ces projets qui affectent la biodiversité et la capacité de production agricole plus que ne l'améliorent. Tant qu'il y aura un tel déséquilibre entre la rentabilité du foncier pour usage agricole et les autres usages (production d'énergie, urbanisme, ...), alors les paysan.ne.s seront pénalisés.e.s. Nous appelons à refuser massivement ces projets.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@20 - Françoise - Avessac

Date de dépôt : Le 27/06/2023 à 14:51:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : parc photovoltaïque Guéméne-Penfao

Contribution :

Je suis 200% favorable à ce type de projet, qui va tout à fait dans le sens de la protection de notre terre et la production d'énergie propre essentielle à la société actuelle. Ce projet permet l'ouverture vers une agriculture plus saine et plus durable.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@21 - Hoareau Cathy - Le Tampon

Date de dépôt : Le 28/06/2023 à 11:38:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable

Contribution :

Actuellement en vacances en famille au pays de la Loire j'ai découvert un projet photovoltaïque accompagné d'un élevage de moutons bio . J'estime que ce type de projet doit absolument être encouragé afin de pouvoir faire face aux enjeux climatique environnementaux et réduire notre dépendance énergétique vis à vis d'autres pays .. 100 % favorable à ce projet ..

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@22 - Patricia - Guémené-Penfao

Date de dépôt : Le 28/06/2023 à 22:53:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE AU PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR DES TERRES AGRICOLES

Contribution :

Je suis agricultrice sur la commune de Conquereuil à moins de 2 kms du projet.

L'agrivoltaïsme a des impacts négatifs sur la production agricole, sur les sols et à l'accès au foncier. Tous ces panneaux solaires sont présentés comme une solution face au changement climatique et à notre dépendance énergétique. FAUX, ils ne font que figer les productions agricoles pendant 40 ans. Le choix de la production agricole est fait en fonction de la compatibilité avec les panneaux.

Privilégions plutôt les haies, l'agroforesterie, plus bénéfiques aux animaux, aux cultures, à la biodiversité et aux hommes. Je choisis sans hésiter l'ombre d'un arbre à l'ombre d'un panneau photovoltaïque.

Arrêtons l'ARTIFICIALISATION des sols; Que recherchons-nous ? La souveraineté énergétique au détriment de la souveraineté alimentaire? On marche sur la tête. En ville, nos toits deviennent des fermes urbaines, et nos terres agricoles sont couvertes de toits de solaires

L'industrie de l'agrivoltaïsme prospère sur les difficultés des paysans. Ils sont les vrais gagnants : la raison est financière. L'agriculteur, éleveur ovin, qui accède au foncier pour son activité, y accède par une convention de mise à disposition qui peut être résiliée à tout moment. Quelle garantie que l'élevage ovin durera 40 ans sous les panneaux ?

De ce fait, la production agricole devient un sous-produit de la production énergétique. La loi du 10 mars 2023 : "Ne peut être considérée comme agrivoltaïque une installation ne permettant pas à la production agricole d'être l'activité principale de la parcelle agricole". La loi interdit l'implantation d'ouvrages solaires au sol sur les terres cultivables. Ils sont uniquement permis sur des terres réputées incultes ou non exploitées depuis un certain temps. Rien n'empêchait le propriétaire des parcelles agricoles de louer ses terres à l'éleveur ovin, SANS panneaux photovoltaïques.

Une autre préoccupation : lorsque je vois l'hypothèse du tracé de raccordement au réseau public.

Je suis agricultrice à proximité du projet de la Centrale photovoltaïque, et ce tracé de réseau traverse mon parcellaire agricole. Je m'inquiète pour mes animaux qui iront pâturer dans ces parcelles. Le raccordement est souterrain à 0.80 m en fond de fossé, et étudié par ENEDIS (ou autre gestionnaire) une fois le permis de construire accordé. Mes craintes sont l'impact néfaste d'une ligne électrique enterrée sur la santé des animaux. Alain Crouillebois, agriculteur dans l'Orne, a fait condamner Enedis le 8 novembre 2022. Une ligne électrique souterraine installée à proximité de son exploitation, provoquait des problèmes de comportement de ses vaches. Il est loin d'être un cas isolé, puisqu'une centaine d'éleveurs sont concernés par ces nuisances en France. Et notamment, pas très loin à Conquereuil avec le parc éolien de Conquereuil et la ferme de Christophe et Sylvie Bignon, mais aussi à Puceul, avec le parc des quatre seigneurs et la ferme de Didier et Murielle Potiron (Puceul : le commanditaire du parc éolien était ABO WIND)

Nous ne pouvons pas donner une confiance aveugle à tous ces grands énergéticiens. Il nous faut des garanties : câbles isolés évitant les courants vagabonds sur l'acheminement de l'électricité, et sur la centrale de panneaux photovoltaïques. PRINCIPE DE PRECAUTION.

NON à l'industrialisation de nos campagnes

NON aux centrales photovoltaïques sur les terres agricoles

LA MEILLEURE ENERGIE EST CELLE QU'ON NE CONSOMME PAS

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -
Envoi CE : Non

@23 - jeannine - Conquereuil

Organisme : m s a

Date de dépôt : Le 29/06/2023 à 09:00:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : parc voltaique

Contribution :

Je suis favorable a ce parc voltaique face au manque d'énergie a l,avenir et réduire notre dépendance

Nous pouvons produire localement.

oui au parc voltaique au lieu d ,éolienne qui nous pourris la vie

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@24 - André - Conquereuil

Organisme : m s a

Date de dépôt : Le 29/06/2023 à 09:13:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : parc voltaïque

Contribution :

Je suis favorable a ce parc voltaïque nous ne pouvons plus etre dépendant de l'énergie de l'étranger .

Produire localement peut etre un bien pour notre région

OUI A CE PROJET

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@25 - LOREAU yannick - Conquereuil

Date de dépôt : Le 29/06/2023 à 16:04:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis défavorable au projet

Contribution :

je suis éleveur à proximité du site de la centrale agrivoltaïque du haut guillet à guémené penfao . pour moi , c'est une industrialisation des terres agricoles.

d'un coté ,on nous dit d'arreter d'artificialiser nos sols, et de l'autre , on va enlever environ 25 ha de terres nourricières .

la présence de moutons sous les panneaux solaires est un prétexte pour faire passer le projet .

le propriétaire des terres pourrait plutot installer un jeune agriculteur en élevage ovin pour maintenir ces terres agricoles en prairies mais l'appât du gain financier passe avant beaucoup de choses.

il faudra choisir entre le maintien de l'élevage ou l'industrialisation de nos communes rurales .

autres choses qui m'inquiète beaucoup, c'est le raccordement au réseau public . tous ces cables enterrés qui vont passer à proximité de mes prairies ou pâturent mes animaux risquent d'entraîner des fuites de courants perturbateurs. on a des exemples de problèmes à puceul chez mr et mne didier potiron et aussi tous les problèmes qu'ont engendré les éoliennes de conquereuil chez mr et mne bignon christophe .

donc arrêtons tous ces projets qui détruisent nos élevages .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@26 - Gerald - Guémené-Penfao

Date de dépôt : Le 29/06/2023 à 19:43:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis favorable 100%

Contribution :

Précisions en faveur du projet et en Réponse à Patricia qui fait partie de la confédération paysanne dont quatre des membres étaient venu a mon domicile il y a environ deux ans dans le but de m'intimider et proférer des menaces a mon encontre afin de me faire renoncer à ce projet.

Face à cela je n'ai pas eu d'autre choix que de déposer une main courante a la Gendarmerie de Guémené pour ma propre sécurité.

Beaucoup de ces amis montre une certaine hostilité à l'égard des propriétaires terriens, considérés a leurs yeux comme des privilégiés. Je lui fais remarquer que le foncier agricole rapporte nettement moins aux propriétaires qu'à l'exploitant, une majorité de propriétaires sont eux même d'anciens exploitants ayant une maigre retraite, moins de 1000 euros par mois

La terre représente avant tout une valeur sentimentale.

Il y a environ deux ans j'avais fait savoir a la coprésidente de la C O N F que mon projet, LUI, était totalement réversible en lui précisant qu'a 1km de son exploitation il y avait une zone industrielle sur 35ha de terre agricole qui serait bientôt bétonnée et goudronnée sans que cela n'émeuve cette dernière cette zone va très prochainement stériliser 14ha pour installer une base logistique.

Plus tard ce sera le tour des terres exploité par cette coprésidente qui s'est permis l'audace d'envoyer a ma famille, un courrier en recommandé dans le but d'obtenir l'autorisation d'exploiter

Une partie des terres de ma famille.

Cette coprésidente avec ses positions extrémistes suscite la peur pour de nombreux propriétaires.

Que Patricia le veuille ou non l'avenir est du côté des énergies renouvelable sous des formes diverses. Du fait de mon âge je me souviens de catastrophe suites a des fuites de radiation dans des centrales nucléaires aux Etats Unis, Ukraine, Japon sans oublier à l'heure actuelle des risques importants que génère, une autre centrale en Ukraine du fait de la guerre.

Je demande de la modération. Dans un avenir assez proche plusieurs millions d'ha seront a reprendre en raison de la pyramide des âges et du manque d'attractivité du travail en agricultures

L'élevage va en souffrir le plus , les cultures céréalières nettement moins entraînant de ce fait un impact environnemental négatif.

Cordialement Gérald initiateur de ce projet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@27 - PECOT Didier - Derval

Date de dépôt : Le 30/06/2023 à 11:06:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Syndicat Chère Don Isac_ remarques sur le projet de centrale photovoltaïque à Guémené-Penfao - enquête publique

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous avons eu connaissance du projet de centrale photovoltaïque à Guémené-Penfao, commune située sur notre territoire d'intervention.

Le Syndicat Chère Don Isac est situé sur 62 communes et 8 EPCI. Les bassins versants de ces 3 rivières couvrent une surface de près de 1950 km², dont 66% de surface agricole utile (SAU), sur le nord de la Loire-Atlantique et le sud de l'Ille-et-Vilaine. Les compétences du SCDI sont la restauration des milieux aquatiques, la sensibilisation, la surveillance de la ressource en eau, la lutte contre l'érosion, la lutte contre la pollution des cours d'eau à travers une dynamique urbanistique, agricole et bocagère territoriale.

Veillez trouver dans le courrier ci-joint notre expertise technique des impacts du projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de notre considération distinguée.

Pièce(s) jointes(s) :



Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Jean-Paul NORIE
Enquête publique N° 2023/ICPE/171

Derval, le 22 juin 2023

Objet : remarques sur le projet de centrale photovoltaïque à Guémené-Penfao - enquête publique
Dossier suivi par : Hélène BOUILLE – 06 38 99 91 39 – helene.bouille@cheredonisac.fr
N/Réf : 2023-45-HB

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous avons eu connaissance du projet de centrale photovoltaïque à Guémené-Penfao, commune située sur notre territoire d'intervention. Ce projet concerne la création d'une centrale solaire photovoltaïque au sol (équivalence de consommation électrique de 10 415 habitants /an). Le demandeur est la société Centrale de Production d'Energies Renouvelables de Lusanger (CPENR) filiale à 99% d'ABO Wind AG et à 1% d'ABO Wind SARL. Le site d'étude se situe sur des parcelles utilisées pour une activité d'élevage (bovins lait, 50 têtes). Les exploitants, bientôt en retraite, souhaitent maintenir une activité agricole sur leurs parcelles. Le site concernent les parcelles, toutes en zone A, 32, 33 et 39 de la section YR et 30, 32, 33, 34, 43, 44, 45, 63 et 70 de la section ZX, soit une superficie de **25 ha** clôturés pour une emprise totale de 41,5 ha.

Le choix de ce site était motivé par :

- Le souhait du propriétaire des parcelles d'implantation de mettre fin à une exploitation de bovins et de préserver ses terres ;
- Valorisation des parcelles en termes d'occupation du sol et d'image ;
- Maintien d'une activité agricole permanente et pérenne ;
- Adéquation avec l'objectif régional de développement de la production d'énergie renouvelable ;
- Dimension territoriale passant par un impact social positif (emplois) ;
- Développement d'un réseau de partenaires publics œuvrant pour la transition énergétique.

Le **Syndicat Chère Don Isac** est situé sur 62 communes et 8 EPCI. Les bassins versants de ces 3 rivières couvrent une surface de près de 1950 km², dont 66% de surface agricole utile (SAU), sur le nord de la Loire-Atlantique et le sud de l'Ille-et-Vilaine. Les compétences du SCDI sont la restauration des milieux aquatiques, la sensibilisation, la surveillance de la ressource en eau, la lutte contre l'érosion, la lutte contre la pollution des cours d'eau à travers une dynamique urbanistique, agricole et bocagère territoriale.

Le projet mentionné doit être compatible avec le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Vilaine et avec le PLU (actuellement en révision).

Veillez trouver ci-joint notre expertise technique des impacts du projet :

- **Enjeux bocagers :** Nous notons la **volonté de maintenir des infrastructures écologiques**. Le **SAGE Vilaine** prescrivant l'intégration du maillage bocager dans les documents d'urbanisme, un **inventaire bocager** a été réalisé avec le Syndicat en 2021. Ainsi, 1 Chêne pédonculé isolé, 3 alignements de Chênes pédonculés, 3 bosquets de feuillus en mélange (chênes, bouleaux, saules...) et 24 haies/tronçons de haies ont été répertoriés sur sites. Ces haies présentent des enjeux hydrauliques, biodiversité, paysagers et agricoles (cf. **Diagnostic bocager** consultable en mairie). Les haies sont majoritairement multistrates, d'essences en mélange (chênes, saules, bouleaux, prunelliers, ...) et d'une hauteur > 5 m pour la majorité d'entre elles. La densité bocagère sur la zone de projet est remarquable : plus de 140 ml/ha pour une moyenne départementale de 55 ml/ha. Les données d'inventaire bocager sont téléchargeables en mairie. Le **Règlement bocager** associé intégrera la protection des éléments au titre des articles L151-19 et L 151-23 (Loi paysage, Code Urbanisme). La **disparition de linéaires de haies** dans le cadre d'accès **doit être compensée selon le règlement établi avec le Groupe Communal Bocager**. Si des gestions des branches doivent avoir lieu pour le passage d'engins, il sera important de réaliser les opérations dans les règles de l'art avec outil et calendrier adaptés aux essences et aux périodes de nidification. Concernant la **densification de la haie bocagère** afin de renforcer celle existante, il s'agira d'employer des essences locales et des matériaux de paillage biodégradable.

La **lutte contre les espèces invasives**, menaces sur la biodiversité, s'organise aussi par le refus de ces espèces dans les plantations, le suivi d'engins et de la terre végétale apportés et la remontée d'alerte de présence.
- **Enjeux zones humides (ZH) :** L'article 1 du SAGE Vilaine régit la protection des zones humides en les protégeant de la destruction. Le drainage, le rejet polluant et l'artificialisation de ces zones n'est donc pas autorisé. **L'inventaire zones humides est en cours de mise à jour**. En date du 22/06/23, il met en avant 2 zones humides (prairies humides – environ 1,6 ha) sur l'emprise du site, une à l'ouest du boisement ouest (non impacté par le projet) et une au sud et sud-est de ce même boisement (le projet s'arrête en bordure et en épouse la délimitation actuelle, en cohérence avec les expertises complémentaires réalisées dans le cadre de l'opération).
- **Enjeux cours d'eau :** Un ruisseau prend sa source au niveau de la mare au sud de projet comme montré sur le schéma global de l'état actuel du site. L'emprise du projet ne l'impacte pas. Le passage d'engin pour l'installation des panneaux et équipements peut créer une perturbation, augmentant le risque d'érosion du sol voire de départ de matières polluantes à l'exutoire. Ce risque doit être maîtrisé avec un calendrier de travaux et des solutions techniques adaptées. Vigilance donc en phase chantier, les mesures d'évitement/réduction envisagées devront bien **limiter le risque de pollution**, de départs de terre et autres impacts sur les milieux naturels dont les milieux aquatiques.
- **Enjeux biodiversité :** La faune, le bocage et les Zones Humides rendent des **services écosystémiques**. Les espèces animales et végétales du bocage et système prairial constituent la biodiversité « ordinaire » patrimoniale de nos régions. L'intensification de pratiques et la destruction des habitats sont des facteurs majeurs de déclin de cette biodiversité. Les espèces protégées contactées sur site doivent être préservées. Le calendrier de travaux doit être adapté pour ne pas impacter la faune. La perméabilité des clôtures permettra la circulation de la petite faune. Dans le cas de gestion et

d'entretien des linéaires et éléments bocagers, les opérations devront respecter les réglementations en vigueur (Politique Agricole Commune – PAC, recommandations de l'Office Français de la Biodiversité - OFB). La délimitation d'un parcours en phase travaux permettrait de réduire les impacts directs et indirects sur la faune et la flore.

- **Enjeux inondations** : Nous ne relevons pas d'enjeux inondations spécifiques (pas d'AZI sur le secteur de projet). Toutefois, les travaux envisagés **ne devront pas aggraver le risque ruissellement**.
- **Enjeux quantité d'eau** : Il est primordial d'envisager **l'intégration de l'eau dans ce projet** : les installations doivent permettre l'infiltration de l'eau de pluie dans le sol. Dans le cas d'usage de l'eau sur le site (arrosage des zones de travaux en phase chantier, lavage des panneaux en phase exploitation, etc.), ce dernier devra respecter les arrêtés sécheresse en vigueur et rechercher la meilleure sobriété possible.
- **Enjeux agricoles / artificialisation** : La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers doit être la moins prépondérante possible pour conserver la **bonne fonctionnalité des milieux** et de leurs usages. Or, la centrale photovoltaïque affectera le site de manière irréversible, notamment ses fonctionnalités agronomiques, ne permettant plus de transmission ou d'installation possible avec une orientation de production autre que le pastoralisme ou l'élevage ovin. Ainsi au vu de l'emprise des panneaux, pas de retour possible à l'élevage bovin traditionnellement exercé localement par exemple. Dans des contextes actuels de transmission des fermes et d'accès au foncier complexes, le Syndicat encourage le maintien sur ces parcelles d'une activité agricole transmissible. L'implantation interroge donc sur la **consommation des terres agricoles** et, comme tout projet d'aménagement, la stratégie d'évitement devrait être appliquée. De plus, malgré les retours d'expérience présentés dans l'étude agricole, l'impact de l'ombrage des panneaux sur le cycle de l'herbe n'est pas encore suffisamment connu¹. L'accompagnement technique du développeur à l'agriculteur sur la durée d'activité sur la parcelle est à détailler (exemple en cas de besoin de renouvellement de prairie) et les mesures correctives après installations sont difficiles². Une réorientation des panneaux vers le bâti ou les terrains déjà artificialisés devrait être étudiée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de ma considération distinguée.

**Le Président,
Didier PÉCOT**



Copie à : Mme BARATHON-BAZELLE - Maire de Guémené-Penfao, M. LEGENDRE – Elu référent communal, M. LEMEE - Vice-Président Territoire REDON Agglomération, M. POUPART - Vice-Président accompagnement des collectivités

¹ *Rapport AEME, I Care & Consult, Ceresco, Cétiac. 2021. Caractériser les projets photovoltaïques sur terrains agricoles et agrivoltaïsme. Recueil de retours d'expériences et fiches techniques récapitulatives. 141 pages.*

² *Idem*

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@28 - Nad - Guémené-Penfao

Date de dépôt : Le 01/07/2023 à 04:29:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable

Contribution :

Beau projet d avenir et respectueux de l'environnement que j'encourage à 100%.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@29 - francois - Pierric

Date de dépôt : Le 01/07/2023 à 13:04:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PARQUE PHOTOVOLTAIQUE AVIS

Contribution :

mr blandin la corblais 44290 pierric J approuve le projet du parc et on parle et impose des technologie électrique pour le bien de la planète ,montrons l exemple.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@30 - CATHERINE - Guémené-Penfao

Date de dépôt : Le 01/07/2023 à 13:16:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PARQUE PHOTOVOLTAIQUE AVIS

Contribution :

JE SUIS POUR LE PROJET PARQUE PHOTOVOLTAIQUE SUR LA COMMUNE DE GUEMENE PENFAO QUI CORESPOND BIEN A UNE DEMARCHE ECOLOGIQUE PUISQUE FONCTIONANT A L ENERGIE SOLAIRE ET CE PARQUE PEUT AUSSI ACCUEUILLIR DES MOUTONS QUI NE SERONT PAS DERANGER PAR LES PANNEAUX

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@31 - Savoy Marie - Derval

Date de dépôt : Le 01/07/2023 à 15:19:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un frein pour les installations en agriculture

Contribution :

Je suis tres inquiete du developpement de ce type de projet qui non seulement utilise l'agriculture comme caution à un projet qui est en réalité industriel, mais en plus, va creer un phenomene de speculation fonciere qui rendra plus difficile l'installation de jeunes paysans. Tout comme son projet "jumeau" sur la commune de Lusanger qui est porté par le meme propriétaire foncier et la meme entreprise de developpement de projet photovoltaïque, le projet de Guemene va servir les interets financier d'un propriétaire et d'une entreprise privée. Aucun interet pour les habitants du territoire, ni pour l'agriculture locale.

Il est urgent d'operer une transition energetique. Mais les panneaux solaires doivent etre développés en priorité sur les toitures et sur les surfaces non agricoles (anciennes carrieres, terres trop polluees...). En dernier recours, si nous devons, dans l'interet general, sacrifier une partie des terres agricoles pour la production energetique, cela doit etre pensé à l'echelle du territoire, en lien avec les élus locaux. Et non pas dans une demarche purement privée et speculative.

Laissons pousser les salades dans les champs, plantons des arbres pour mettre à l'ombre les moutons, et couvrons les toitures avec des panneaux solaires. La planete s'en portera aussi bien.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@32 - Christele - Nantes

Date de dépôt : Le 01/07/2023 à 15:31:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable

Contribution :

Ce projet prend en compte les nouveaux enjeux énergétiques et respecte le paysage merveilleux de cet endroit. Je suis favorable à son implantation

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@33 - Crossouard Elodie - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 02/07/2023 à 12:49:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable pour l'agriculture locale

Contribution :

En complément de la contribution de madame Savoie, je fais savoir à la population que je suis éleveuse de brebis depuis 15 ans, et actrice au développement du projet "jumeau" de Lusanger.

Et contrairement à ce qu'elle continue de clamer haut et fort je participe activement à l'agriculture locale et bio, 700 Agneaux sont vendus et livrés par nos soins au supermarché et magasin bio de Nantes, Nozay et Châteaubriant! Oui je nourris la population locale avec des produits de qualité !

Je suis choquée que la confédération paysanne ne soutienne pas les projets avec synergie bio, locale, et énergie verte, en 2023 avec tout le retard que la France a accumulé, la confédération paysanne devrait plutôt encourager ses paysans à prendre un nouveau tournant !! On me parle d'installation de jeunes alors que le nombre d'agriculteurs a été divisé par 4 en 40 ans. Oui enfin pour une attractivité du métier ! Le projet semble plus déranger les éleveurs bovins en majorité dans notre secteur qui nous considère encore comme une production atypique (et non locale !!) la France devra atteindre les 33 %d' ENR dans moins de 7 ans avec juste des panneaux sur les toits comme l'indique madame Savoie, malheureusement c'est une utopie, et êtes vous prêt français à reverser 500 000 millions d'euros à l'Europe ? Un peu de bon sens....

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@34 - VAUCOULOUX ALBINE - Avessac

Date de dépôt : Le 02/07/2023 à 16:33:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contre ce projet

Contribution :

Je suis CONTRE le projet d'agrivoltaïsme à Guémené-Penfao.

Ces projets sur des terres agricoles créent de la spéculation foncière : les propriétaires n'ont plus qu'à attendre voire démarchent eux-mêmes les sociétés pour espérer tirer profit au prix fort de leurs terres, les agriculteurs ou futurs installés ne peuvent rivaliser face à cette concurrence déloyale. Les terres perdent définitivement leur fonction première, à savoir nourricière.

Le retour d'expérience sur ces terres couvertes de panneaux est peu concluant (source unité écosystème prairial basé à Clermont-Ferrand) : certes en conditions extrêmes l'herbe pousse mieux mais en conditions climatiques correctes la pousse est moins bonne. La diversité végétale diminue progressivement sous les panneaux, de même que la densité, l'herbe manquant de lumière peine à repousser. Dans quelques années ces terres seront-elles stériles, à nue ? Accélération encore les phénomènes de ruissellement et d'érosion. Et quid de la capacité des sols à stocker le carbone ?

Faire croire aux paysans que leur survie passera par la production d'énergie n'est pas responsable, c'est les rendre dépendant d'une société extérieure. Les sommes pharamineuses dépensées pour ce projet ne vont servir qu'à l'entreprise privée et au propriétaire alors qu'il est urgent d'investir pour une énergie renouvelable, citoyenne, au service de tous. L'agrivoltaïsme n'est pas la solution aux problèmes actuels du monde agricole, ces projets, en proposant des sommes conséquentes aux agriculteurs, ne font qu'attiser les convoitises et rajoutent des tensions bien compréhensibles. Nous devons avant tout permettre que ces terres disponibles reviennent à des agriculteurs aux pratiques vertueuses, sans être artificialisées de quelque manière que ce soit.

L'élevage, le travail des paysans et les terres nourricières doivent être préservées coûte que coûte, afin que la terre revienne aux paysans et leur permettent de s'installer, de cultiver, d'assurer l'autonomie alimentaire française, et de faire vivre un territoire rural comme à Guémené. L'adoption récente de la loi ZAN démontre enfin la prise de conscience des citoyens et élus sur l'urgence à agir pour préserver ces terres. Nous devons aller dans ce sens et refuser ce projet.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@35 - Romain - Châteaubriant

Date de dépôt : Le 02/07/2023 à 22:41:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Oui au projet

Contribution :

Beau projet, alliance des énergies renouvelables, du bien être animale, agriculture locale et bio!

Étant acteur de la filière ovine, je ne peux que soutenir ce projet, les éleveurs bovins ne se lèvent pas la nuit pour défendre leur cheptel...En Loire Atlantique, nous arrivons à 1000 moutons volés en trois ans!!

C'est intenable, insoutenable, et il me semble que personne n'as de solution à cette situation intolérable.

Alors produisons une énergie verte locale, et apportons un confort au éleveurs et à leurs moutons.

Les études sur la pousse de l'herbe sous les panneaux ont été faites par l'INRA, le bilan est extrêmement positif et visible sur internet.

Le projet permettra une symbiose végétale et animale pour une agriculture d'avenir.

Les communes concernées par les deux projets pourrons bénéficier d'une compensation financière qui permettra de nouveaux projets pour leurs habitants.

Avec les pieux en bois qui soutiennent les panneaux, la terre pourra si besoin reprendre sa destination première au bout de trente ans.

Que veulent les français ? Des centrales nucléaires ? Des méthaniseurs? Des éoliennes ? Des usines à charbon ?

Un grand oui pour notre avenir.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@36 - christian - Guémené-Penfao

Date de dépôt : Le 03/07/2023 à 15:46:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis favorable au projet agri-voltaïque

Contribution :

CHRISTIAN GUÉMÉNÉ PENFAO

Mon expérience en tant qu'electro-mecanicien dans l'éolien,le solaire,les batteries et les groupes electrogènes dans un milieu marin très agressif,m'a démontré que le solaire demande peu d'entretien,peu de pannes, est recyclable à 80 % de nombreuses fois,pas ou peu de béton à l'installation,pas de bruit,bref la meilleure energie renouvelable actuelle .

Ce qui nous a donné beaucoup de soucis en majorité , c'est l'éolien ,une maintenance importante,des pannes électriques et mécaniques ,beaucoup de casse et d'oiseaux morts.

Pour les batteries ,en milieu marin elles sont changées plus souvent,les groupes electrogènes fonctionnent quand plus aucune énergie n'est disponible.

Ce projet de parc agri-voltaïque est innovant ,très peu polluant,pas de béton au sol,panneaux recyclables,terres agricoles préservées,alliant une énergie propre et élevage sur la même surface,avec de l'ombre pour les animaux,et de l'herbe moins altérée par le soleil.

Sur le plan technique ,les panneaux solaires délivrent un courant continu non pulsé ,sans nuisances de fréquences,les câbles sont enfouis à 0,80 mètre de profondeur, le champ electro-magnétique généré par le courant continu étant absorbé par la terre,ne créant pas de nuisances pour les animaux.

Je ne peux qu'être favorable à ce projet.Toutefois il n' y a pas de retombées énergétiques localement (électricité moins chère) ...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@37 - GERALD - Guémené-Penfao

Date de dépôt : Le 03/07/2023 à 18:27:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :reponse à marie savoy

Contribution :

Je souhaite répondre à Madame Savoy

Madame je suis quelque peu sidéré par votre enfermement dans l'obscurantisme, vous avez peut-être l'excuse de l'ignorance qui vous empêche de changer de paradigme.

Vous prétendez en tant que responsable syndical (coprésidente de la C O N F 44) vous battre pour la préservation des terres agricoles. Pourtant a 1 km de votre exploitation une zone industrielle de 35ha va commencer à stériliser cet espace agricole.

Très prochainement une base logistique de 14 ha va y voir le jour : 6, 60 ha de bâtiment répartis en six modules d'une hauteur de 15 m le reste en parking et en voies d'accès sur ce site où les terrains seront imperméabilisés, strictement artificialisés et ou la biodiversité et les terres agricoles disparaîtront.

A ma connaissance il n'y a pas eu de protestation de vous et de vos amis dans la presse locale, malgré une enquête publique.

Je suis d'autant plus inquiet que c'est ensuite le tour d'une partie des terres de votre propre exploitation qui pourraient subir le même sort.

Peut-être, est-ce la raison qui vous a conduit à envoyer à ma famille un courrier en recommandé afin d'obtenir pour votre propre G A E C, l'autorisation d'exploiter le foncier concernant le parc photovoltaïque de Lusanger. Ma famille a fait d'autres choix.

Vous n'êtes pas en mesure de nier le droit de propriété bien que cela puisse vous déplaire et il en va de même pour vos amis.

GERALD

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@38 - Gaël - Guémené-Penfao

Date de dépôt : Le 03/07/2023 à 22:27:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : je conteste ce type de projet

Contribution :

Je m'oppose à l'artificialisation des terres agricoles par des panneaux solaire. Il vaudrait mieux miser sur la filière bois énergie et encourager une bonne gestion des haies. De plus il serait plus logique d'équiper en priorité les bâtiments agricoles qui offrent de grandes surfaces au solaire.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@39 - ETRILLARD mt - Plesse

Date de dépôt : Le 03/07/2023 à 22:27:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Parc photovoltaïque de Guémené Penfao

Contribution :

Bonjour Madame, Monsieur,

Par ce courrier, je voudrais contester ce type de projet qui accentue les difficultés d'accès au foncier pour les paysannes et paysans.

Les équipements photovoltaïques sont présentés comme une solution pour faire face aux aléas climatiques (canicule, grêle, gel). Ces investissements au coût colossal (de l'ordre de 800 000€ / ha) relèvent au contraire d'une mal-adaptation au changement climatique. Ils orientent les choix de production vers ce qui est compatible avec les panneaux, plutôt que vers ce qui est souhaitable agronomiquement.

Ces installations figent le système et rendent l'exploitation intransmissible pour d'autres projets agricoles.

Cela se fait au détriment de la profession agricole qui verra le prix des terres agricoles augmenter.

L'agrivoltaïsme est un rente foncière, attachée à la qualité de propriétaire. Les revenus sont exemptés de cotisations sociales. Elle ne saurait être une solution pour pallier la faiblesse des prix agricoles

Nous appelons à mobiliser ces ressources et à ne pas artificialiser les terres agricoles avec ces projets qui affectent la biodiversité et la capacité de production agricole plus que ne l'améliorent.

Il existe plusieurs catégories de photovoltaïque au sol :

Sur les sols déjà artificialisés, pollués ou ne pouvant plus être support d'une production agricole avant longtemps.

En instillant la possibilité d'une meilleure valorisation de la propriété foncière, l'agrivoltaïsme reproduit sur l'ensemble du territoire des phénomènes spéculatifs jusqu'alors seulement périurbains. Il y a un risque de rétention du foncier et d'explosion des prix des terres agricoles en Loire-Atlantique.

Quelles terres restera t-il pour les installations de demain ?

Ce système renforce la précarité des paysans, qui seront liés aux sociétés productrices d'énergie par des conventions de gré à gré, résiliables à tout moment. Comment s'installer sereinement en agriculture quand on est avant tout le "servant" du propriétaire du parc ?

Tant qu'il y aura un tel déséquilibre entre la rentabilité du foncier pour usage agricole et les autres usages (production d'énergie, urbanisme, ...), alors les paysans seront pénalisés et les consommateurs également.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@40 - frétillet Gisele - Pierric

Date de dépôt : Le 03/07/2023 à 23:56:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : parc voltaïque

Contribution :

Je suis favorable a ce projet .

Nous voulons etre dépendant de notre énergie qui pourrait être moins chère a l, avenir

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@41 - Michel - Pierric

Organisme : m s a

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 00:09:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : parc voltaïque

Contribution :

Beau projet.

Respectueux de la nature et du paysage ,merveilleux a cet endroit

Je suis favorable a ce projet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@42 - Gisele - Pierric

Organisme : m s a

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 00:25:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : parc voltaïque

Contribution :

je suis favorable a ce projet car nous ne pouvons plus etre dépendant de l'énergie qui nous coute de plus en plus chère

oui a ce projet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@43 - Michel - Pierric

Organisme : m s a

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 00:30:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : parc voltaïque

Contribution :

Beau projet respectueux de la nature et du paysage merveilleux pour cet endroit

je suis favorable a ce projet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@44 - Philippe - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 11:16:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Oui au projet

Contribution :

Beau projet pour une production d'énergie verte, sans déchets, sans nuisances sonores, visuel et magnétique.

Étant moi même paysans je pense qu'il

faut vivre avec son temps et avancer dans le bon sens, les brebis sont en chute libre sur le territoire et le département, le métier n'est plus attractif, en quoi cela pose problème de laisser un projet agricole sur une terre agricole avec alliance énergétique ?!

Les paysans ont le droit de prendre aussi un nouvel élan cela donnerait sans doute une attractivité supplémentaires au métier. Un grand oui pour l'avenir et ce projet !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@45 - maxime - Pierric

Organisme : particulier

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 12:47:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :écologie

Contribution :

au nom de l'écologie, je dis oui

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@46 - Lebret Francois - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 15:07:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Enquete publique

Contribution :

Beau projet qui permettra de consolider un elvage herbager en agrobiologie et maintenir des prairies pour plus de 20 ans en dépit de l'emprise grandissante des céréales dans ce secteur bocager à préserver. Je le soutiens donc tout à fait.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@47 - Lebret Francois - Sion-les-Mines

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 15:26:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Enquete publique

Contribution :

Beau projet qui permettra le maintien d'un élevage herbager agrobiologique et des prairies pour plus de 20 ans en dépit de l'emprise grandissante des céréales dans ce secteur bocager .Je suis donc tout à fait favorable à l'agrophotovoltaïsme dans ces conditions.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@48 - Caroline - Nozay

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 16:06:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis d'enquête publique

Contribution :

Avis favorable pour le projet.

Préférons le voltaïque aux centrales nucléaires.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@49 - Pol - Plesse

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 18:47:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet de parc photovoltaïque

Contribution :

Cette installation pénalise les paysans en faisant grimper fortement le prix du foncier qui reste relativement accessible dans notre secteur. Nous voulons vivre de notre métier de paysan et non pas de la rentabilité incertaine d'une technologie qu'on ne maîtrise pas. Posons ces panneaux sur les surfaces déjà urbanisées (centre commerciaux, parking,...).

Une fois ces panneaux posés, le modèle d'agriculture est "gelé" car les panneaux gênent les déplacements des véhicules ou animaux.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@50 - Jean Paul - Châteaubriant

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 21:23:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : réponse

Contribution :

Jean Paul agriculteur ,souhait répondre à Mr Etrillard de Plessé

Monsieur , je vous invite à lire la France agricole n° 4013 du 16 juin 2023 ou l'on évoque différentes installations de système agri-voltaïque en plein champ utilisé également pour le pâturage de bovin.

Vous savez comme moi que de nombreux méthaniseurs sont en projet dans la région ,le lisier et le fumier sont insuffisants on y ajoute diverses cultures comme le maïs qui est cultivé en conventionnel à l'aide de divers pesticides et cerise sur le gâteau aussi irrigué afin d'avoir un volume de masse végétale important, on en conclut que cela est au détriment de l'alimentation humaine. De plus le digestat résidu de toute cette fermentation est une matière morte, toutes les bactéries sont détruites. La qualité des terres en est fortement impactée .

Quant à la soit disant envolée du prix du foncier selon vous par l'agri-voltaïsme cela soulève certaines interrogations quand l'on constate que certaines mégafarmes peuvent acheter du maïs jusqu'à 2500 euros l'hectare.

Il faut simplement éviter les affirmations contraires à la vérité .

Les panneaux solaires ,il est vrai ne font pas tourner l'agro-industrie de la chimie , du machinisme système qui consomme de l'énergie pour produire de l'énergie et bénéficier en plus des aides de la PAC.

Les panneaux solaires produisent une énergie inépuisable et décarbonée

Avec des changements climatiques importants la planète n'a plus le choix, pour reprendre l'expression d'un ancien président (Mr Chirac) " La maison brûle et nous regardons ailleurs "

Alors un grand oui à ce projet responsable

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@51 - Sylvain - Guérande

Date de dépôt : Le 05/07/2023 à 08:27:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Enquête publique portant sur un parc photovoltaïque sur la commune de Guémené-Penfao

Contribution :

Bonjour,

Bien que l'électricité soit nécessaire, ne serait-il pas préférable de réduire RÉELLEMENT les consommations (panneaux publicitaires à LED, commerces, éclairage public dans les zones à faible activité...), plutôt que de poursuivre cette fuite en avant du tout électrique (gadgets inutiles en tout genre - objets connectés, trottinette & véhicules électriques...) pas vraiment "vert" au mépris des terres agricoles - et des paysans, qui perdront malheureusement à jamais leur vocation nourricière, véritable enjeu des années à venir.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@52 - Karine - Sainte-Anne-sur-Vilaine

Organisme : GAEC du verger

Date de dépôt : Le 05/07/2023 à 13:18:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Avis favorable

Contribution :

Projet qui combine énergie verte et conservation de l'activité agricole.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@53 - Olivier - Derval

Date de dépôt : Le 05/07/2023 à 15:19:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Bon projet

Contribution :

Projet audacieux, faisable et nécessaire

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@54 - JOUNY YVES-ALBERT - Plesse

Date de dépôt : Le 05/07/2023 à 15:36:42

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet parc photovoltaïque Guémené-Penfao

Contribution :

ce projet aura un impact important au niveau de l'élevage, en effet elle fige les pratiques (élevage de moutons) et accentue le prix de location des terres agricoles.

ce projet va continuer d'artificialiser le milieu naturel

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@55 - ETRILLARD j-paul - Plesse

Date de dépôt : Le 05/07/2023 à 16:21:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Parc photovoltaïque de Guémené Penfao

Contribution :

Bonjour Madame, Monsieur,

Par ce courrier, je voudrais contester ce type de projet qui accentue les difficultés d'accès au foncier pour les paysannes et paysans.

Les équipements photovoltaïques sont présentés comme une solution pour faire face aux aléas climatiques (canicule, grêle, gel). Ces investissements au coût colossal (de l'ordre de 800 000€ / ha) relèvent au contraire d'une mal-adaptation au changement climatique. Ils orientent les choix de production vers ce qui est compatible avec les panneaux, plutôt que vers ce qui est souhaitable agronomiquement.

Ces installations figent le système et rendent l'exploitation intransmissible pour d'autres projets agricoles.

Cela se fait au détriment de la profession agricole qui verra le prix des terres agricoles augmenter.

L'agrivoltaïsme est un rente foncière, attachée à la qualité de propriétaire. Les revenus sont exemptés de cotisations sociales. Elle ne saurait être une solution pour pallier la faiblesse des prix agricoles

Nous appelons à mobiliser ces ressources et à ne pas artificialiser les terres agricoles avec ces projets qui affectent la biodiversité et la capacité de production agricole plus que ne l'améliorent.

Il existe plusieurs catégories de photovoltaïque au sol :

Sur les sols déjà artificialisés, pollués ou ne pouvant plus être support d'une production agricole avant longtemps.

En instillant la possibilité d'une meilleure valorisation de la propriété foncière, l'agrivoltaïsme reproduit sur l'ensemble du territoire des phénomènes spéculatifs jusqu'alors seulement périurbains. Il y a un risque de rétention du foncier et d'explosion des prix des terres agricoles en Loire-Atlantique.

Quelles terres restera t-il pour les installations de demain ?

Quand un propriétaire foncier loue son terrain à un énergéticien via un bail emphytéotique, le paysan ou la paysanne chargé-e de l'activité agricole accède au foncier par une convention de mise à disposition (ou commodat) qui peut être résiliée à tout instant. Le régime protecteur des baux ruraux ne s'applique pas dans les cas d'agrivoltaïsme. Cette insécurité renforce la précarité des paysan.nes.

Ce système renforce la précarité des paysans, qui seront liés aux sociétés productrices d'énergie par des conventions de gré à gré, résiliables à tout moment. Comment s'installer sereinement en agriculture quand on est avant tout le "servant" du propriétaire du parc ?

Tant qu'il y aura un tel déséquilibre entre la rentabilité du foncier pour usage agricole et les autres usages (production d'énergie, urbanisme, ...), alors les paysans seront pénalisés et les consommateurs également.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@56 - collectif y'a pas photo - Lusanger

Date de dépôt : Le 05/07/2023 à 16:35:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : en forte opposition.

Contribution :

Collectif de riverain d'un projet similaire sur 20hc porté par le même propriétaire et la même entreprise à Lusanger nous nous opposons à ce projet comme nous nous sommes opposé à celui de Lusanger.

Dans les deux cas les mairies dans un processus démocratique ce sont opposées à ce projet.

- Beaucoup d'agriculteurs s'inquiètent légitimement de l'augmentation des prix des terres agricoles que cela engendrera en mettant en concurrence les porteurs de ce type de projets et les agriculteurs en recherchant de terres (particulièrement les jeunes agriculteurs) les loyers offert au propriétaires étant 10 à 20 fois supérieures ici à une location en fermage. Ce projet apporterait peut être un bénéfice aux éleveurs qui en auront l'entretien (car il ne s'agit que de ça) cela ce fera au détriment de toute la profession paysanne et comme souvent encore plus pour les jeunes et les "petits" exploitant.

- Il est mis en avant que ce type d'installations aiderait à lutter contre le changement climatique mais d'après le site EDF ENR "Les fortes chaleurs peuvent perturber le processus de conversion de la lumière en énergie. Plus la température des cellules photovoltaïques augmente, plus la tension au sein du système photovoltaïque diminue. Par conséquent, les panneaux solaires perdent en puissance et produisent moins d'énergie." (dès que la température passe au-delà de 25°C, le rendement des panneaux diminue d'environ 0,4 % par degré supplémentaire. Faites le calcul : pendant les canicules, la perte de rendement dépasse facilement 15 %) Et même si il est vrai qu'à l'ombre des panneaux il fait plus frais, en surface ceux-ci montent entre 70 et 80 degrés en plein soleil ce qui augmentera la température ambiante de la zone et pourrait nuire au reste de la faune et de la flore. Le fait d'apposer des surface foncé au sol favorise l'absorption de la chaleur et de l'énergie solaire et participe au réchauffement général, principe bien connue de l'albédo https://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosclim/contenu/alternative/alter_etape1_4.html

- Toujours en rapport avec le changement climatique dans les pays comme la République-Tchèques en avance sur ce type de centrale. Le temps ensoleillé a contraint les entreprises à déconnecter des centaines de centrales solaires du réseau pour la première fois dans l'histoire, car leurs niveaux de production élevés à des moments où la consommation était basse ont créé un surplus menaçant le réseau électrique national qui se doit de rester à l'équilibre. De plus les énergies solaires étant intermittentes il est nécessaire d'installer des central thermique (gaz ou charbon) en parallèle pour les moments où celle ci ne fonctionne pas (donc pas écolo).

- L'installation d'un site sous vidéo surveillance à la campagne semble de plus aller à l'encontre du respect de la vie privée des riverains, passants et promeneurs. En effet, la multiplication de tels dispositifs jusque dans les campagnes risque de poser de sérieuses questions quant à l'atteinte à nos libertés fondamentales et à la vie privée. Cette surveillance peut constituer une atteinte à la vie privée des individus, notamment en ce qui concerne leur droit à l'image et la protection de leurs données personnelles. La collecte et l'utilisation des images des personnes sans leur consentement ou sans motif légitime pourraient être considérées comme une violation de leurs droits. Outre les atteintes à la vie privée, la mise en place d'un site vidéo protégé pourrait également restreindre les libertés individuelles des citoyens, telle que la liberté de circulation ou la liberté d'expression. En effet, la présence de dispositifs de surveillance peut créer un sentiment d'insécurité et d'autocensure chez les individus, les incitant à modifier leurs comportements et leurs déplacements par crainte d'être observés. Le respect du principe de proportionnalité est primordial en matière de protection de la vie privée et des libertés individuelles. Les autorités publiques doivent s'assurer que les mesures de surveillance mises en place sont proportionnées aux objectifs poursuivis et ne portent pas atteinte de manière excessive aux droits fondamentaux des citoyens. Dans ce contexte, il convient de rechercher des alternatives moins intrusives, comme la mise en place de dispositifs de prévention et de sensibilisation, ou encore le renforcement de la coopération entre les acteurs locaux et les forces de l'ordre.

- ce projet avec ses barrières et son système de sécurité ne prend pas en compte la loi n° 2023-54 visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels.

- La présence de gîte et de zone touristique proche risque de faire perdre leurs label "gîte de France" au gîte présent autour du projet. Cela étant déjà le cas pour les gîtes près de parc éolien <https://www.ventdesnoues.org/2022/03/13/eoliennes-gites-de-france-delabellise/>

- D'un point de vue de préservation de la faune. Il est clairement stipulé dans le dossier non technique que plusieurs habitats et espèces (notamment les chiroptères) pourront être détruits ou endommagés pendant le chantier, l'exploitation et l'entretien. Hors aucune demande cerfa de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de site de reproduction ou d'aires de repos d'animaux, d'espèces animales protégées n'a été posée. De plus aucune mention n'est faite de la salamandre tachetée ni de la couleuvre verte entre autres, protégées et présente dans nos régions. Rappelons que la jurisprudence du CA de Versailles estime que la destruction d'un seul spécimen est interdite (COUR D'APPEL DE VERSAILLES 1ère chambre 1re section ARRÊT CONTRADICTOIRE Code nac : 56C DU 02 MARS 2021 N° RG 19/05299 N° Portalis DBV3-V-B7D-TK6V Association FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT C/ SASU EDF RENOUVELABLES FRANCE ...)

- la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables stipule : article L. 515-44 « L'autorisation environnementale tient également compte, le cas échéant, du nombre d'installations terrestres de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent déjà existantes dans le territoire concerné, afin de prévenir les effets de saturation visuelle ». La zone présente déjà plusieurs éolienne visible depuis son enceinte et ses alentours, on rentre donc bien dans ce cas de figure de "saturation visuelle".

Nous ne sommes pas contre le photovoltaïque au contraire, mais comme dit dans de nombreux avis et c'est aussi l'avis de nombreuse autorité (chambre d'agriculture, confédération paysanne, différentes association de préservation de l'environnement), et loi du 10 mars 2023 il faudrait avant tout occuper les zones déjà artificialisé, le problème étant sûrement pour le porteur de projet que cela est plus onéreux et la législation plus contraignante dans ces cas (Les coûts moyens d'investissement observés aujourd'hui se situent autour de 800 €/kWc pour les installations au sol et autour de 1 100 €/kWc pour les installations sur bâtiments et ombrières de parking. Les projets les moins chers, au sol et de grande taille, avoisinent désormais les 600 €/kWc).

Et enfin quid du démantèlement d'un tel parc ? Nous savons que les porteurs de projet renouvelable ont tendance à disparaître ou se mettre en faillite avant le démantèlement laissant au propriétaire la charge de celui-ci (coup de démantèlement supérieur à celui de tout les loyer versés pendant l'exploitation) <https://www.economiamatin.fr/news-60-000-proprietaires-menaces-de-faillite-par-les-eoliennes>, En sera il de même pour ce genre de nouveau projet ou des garantis sérieuses ont elles été donnés ?

En conclusion, notre collectif tient à rappeler que nous ne sommes pas opposés à la transition énergétique et au développement des énergies renouvelables. Mais nous souhaitons que cette transition soit réalisée de manière responsable et respectueuse de l'environnement, des paysages, des agriculteurs, des habitants de notre territoire et de notre patrimoine. Le tout en respectant un processus démocratique et en favorisant la souveraineté énergétique Française avec des entreprises nationales et une production des ENR local. Nous espérons que nos arguments et propositions seront pris en compte par les autorités compétentes et que des solutions alternatives pourront être étudiées pour concilier les enjeux énergétiques, environnementaux, économique et sociaux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le collectif "Y'a pas photo"

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@57 - Mathieu - Redon

Date de dépôt : Le 05/07/2023 à 17:11:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au nucléaire et aux énergies à fort effet de serre. Oui au solaire !

Contribution :

À tous les détracteurs du progrès écologique et de ce projet en particulier sachez qu'il y a déjà bien suffisamment de haies sur ce site. Je rappelle au passage que c'est dans cette région que les bocages sont les plus abondants, donc l'argument de certains ne tient pas debout.

La production photovoltaïque est de loin la plus vertueuse et la moins nocive de toute. Le charbon, le pétrole et le gaz sont des énergies fossiles qui contribuent le plus au réchauffement climatique par leur effet de serre.

Ces mêmes détracteurs acharnés(e) qui comme la majorité des citoyens ont des smartphones, des ordis, ainsi que tout un équipement technologique et ménager qui fonctionnent à l'électricité (bilan carbone élevé et toxique quand il s'agit du nucléaire) s'indignent du réchauffement climatique mais s'opposent à une solution vertueuse aux conséquences quasi nul sur l'environnement. Certains d'entre eux prétextent même que ces terres (qui appartiennent à un privé, rappelons-le) pourraient profiter à de petits maraîchers... Laissez- moi rire! Quand on sait que certains d'entre eux vont depuis toujours chez Leclerc et au Super U pour acheter leur viande, légumes... et que d'un seul coup ils prônent les petits maraîchers et les circuits courts alors même qu'ils contribuent largement à la sur exploitation des terres par leur propres consommation, on est en droit de se poser des questions sur leur honnêteté intellectuelle.

Ne pas confondre PAYSAN et EXPLOITANT AGRICOLE

Un paysan ne touche pas d'argent public, il cultive sa terre pour subvenir à ses besoins alimentaires. Un exploitant agricole EXPLOITE le sol et d'autres ressources comme l'eau qui comme tout le monde le sait devient de plus en plus rare et précieuse. Tout en produisant, il pollue consciemment et abondamment en touchant de l'argent public. L'exploitant cherche à produire toujours plus... et quand ce dernier prône une certaine vocation nourricière, il oublie de préciser que de cultiver du maïs (culture très gourmande en eau) pour produire du biogaz n'est pas sans conséquence sur l'environnement et le climat.

Ces mêmes détracteurs acharnés(e) qui, comme la majorité des citoyens(e) ont des smartphones, des ordis, tout un équipement technologique et ménager qui fonctionnent à l'électricité (bilan carbone toxiquement élevé) s'acharnent à dénoncer un projet d'énergie vertueux et prennent comme faux prétexte la protection des terres et des paysans.

Toute cette petite mafia du foncier agricole qui prône une certaine protection de l'environnement et s'indigne face aux difficultés des petits paysans contribue grandement au dérèglement climatique. Ils en veulent toujours plus, quand ils ont 100ha, ils en veulent 200, quand ils ont 200ha ils en veulent 300 etc... leurs engins agricoles sont de plus en plus gros, de plus en plus sophistiqués et de plus en plus coûteux. Tout ceci est subventionné avec l'argent du contribuable. Ils polluent nos sols, nos eaux, nous empoisonnent à petit feu chaque jour avec l'argent de nos impôts!!

Stop au mensonge, stop au gaspillage d'argent public!! Stop à l'expansion de ces exploitants du sol, stop à l'hypocrisie des politiques qui tiennent un double discours.. D'un côté ils nous alarment au sujet du dérèglement climatique et des surcoûts des énergies fossiles et d'un autre côté ils 'volent' le contribuable français pour donner chaque année plus de dix milliards d'euros d'aides agricoles et ainsi contribuer directement au réchauffement de la planète.

Un membre du clan 'des contres' évoque une vocation nourricière en voie de disparition. Cette 'vocation nourricière' n'est qu'un terme inventé par le système pour donner bonne conscience aux exploitants pollueurs et les inciter à travailler et à produire davantage pour le plus grand bonheur des coopératives, du marché et des politiciens(e) corrompus à la solde de Monsanto et Bayer !

Les conséquences de cette politique totalement irresponsable sont les suivantes:

-un suicide tous les deux jours dans le milieu agricole

-des milliers de fermiers atteints de cancer dû aux produits chimiques (rebaptisés produits phytosanitaires pour ne plus faire peur aux citoyens)

-un désastre écologique et climatique sans précédent.

N'en déplaise aux exploitants agricoles l'avenir de l'agriculture est à la paysannerie et aux petits maraichers beaucoup plus respectueux du sol et de l'environnement. La vente direct issue de petites fermes nous montre depuis quelques années déjà que ce modèle économique fonctionne sans subvention et sans corruption.

À tous les détracteurs du bon sens environnementale, cessez donc vos gémissements, vos fausses plaintes à propos des petits paysans qui rappelés-les ont presque tous disparus à cause des gros exploitants qui, avides de toujours plus de terre a empoisonner sont prêt à tout (avec la précieuse aide de la Safer) pour s'emparer de quelques hectares de plus pour l'agrobusiness dicté par l'union européenne.

Les français ne sont plus dupes de cette politique agricole orchestrée par des banksters et des politiciens corrompus à la botte de l'UE et des États Unis d'Amérique. La France brûle et vous voudriez qu'on continue à donner de l'argent à des exploitants qui pratiquent une agriculture intensive aux conséquences hautement toxique pour l'environnement et l'humain?!! Allons, sortons de cette politique

Disons stop aux mensonges politiques et aux complices de cet écocide sans précédent dans l'histoire de l'humanité!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@58 - Maël - Lusanger

Date de dépôt : Le 05/07/2023 à 17:16:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre ce projet

Contribution :

Je m'oppose fermement au projet d'agrivoltaïsme à Guémené-Penfao.

Je suis riverain d'un projet identique à Lusanger : même propriétaire, même entreprise. Ce qui portera le nombre à 60hc dans notre petite région.

Entre les éoliennes et le solaire nos champs sont et nos campagnes sont-ils condamné a devenir des usines électrique à ciel ouvert ?

En France nous somme pionné du nucléaire, une énergie déjà décarbonée, pilotable et maitrisée (rien a voir avec de que le propriétaire évoque pour susciter la peur en rapport avec la centrale de chernobyl qui était avec des technologies différentes, chez nous aucun emballement des réacteur n'est possible avec les méthodes d'exploitations et les technologies actuels). <https://jancovici.com/transition-energetique/nucleaire/quelques-idees-recues-nucleaire-civil/> je préférari que nos subventions (et donc nos impôts) aillent directement à EDF et ENEDIS pour l'entretien et l'amélioration de nos parc nucléaire et hydroélectrique au lieu de financer des entreprises étrangères, ce qui participera encore à une fuite des capitaux et à intensifier notre balance commerciale déjà grandement déficitaire.

Ces projets, lorsqu'ils sont implantés sur des terres agricoles, contribuent à la spéculation foncière : les propriétaires fonciers se retrouvent dans une position avantageuse, attendant voire sollicitant activement les entreprises dans le but de tirer profit de la valeur élevée de leurs terres. Les agriculteurs actuels ou futurs installés ne peuvent rivaliser face à cette concurrence déloyale. Les terres perdent ainsi définitivement leur fonction première, qui est de nourrir.

Les retours d'expérience sur des terres recouvertes de panneaux solaires ne sont guère concluants (unité écosystème prairial basée à Clermont-Ferrand) : bien qu'en cas de conditions climatiques de canicule extrêmes, la croissance de l'herbe soit améliorée, celle-ci est moins vigoureuse lors de conditions climatiques normales. La diversité végétale diminue progressivement sous les panneaux, de même que la densité, car l'herbe manque de lumière pour repousser. Dans quelques années, ces terres risquent de devenir stériles et exposées, ce qui accentuera les problèmes d'érosion et de ruissellement. De plus, la capacité des sols à stocker le carbone et favoriser l'absorption de l'eau par les nappes est mise en question.

Persuader les agriculteurs que leur survie dépend de la production d'énergie n'est pas une approche responsable ni honnête. Cela les rend dépendants d'une société extérieure. Les sommes astronomiques dépensées pour ce projet ne profiteront qu'à l'entreprise privée et aux propriétaires fonciers (, alors qu'il est urgent d'investir dans une énergie renouvelable, accessible à tous et bénéfique à la collectivité. L'agrivoltaïsme n'est pas la solution aux problèmes actuels du secteur agricole. Au contraire, ces projets, en offrant des compensations financières attrayantes aux agriculteurs, suscitent des convoitises et génèrent des tensions compréhensibles. Il est essentiel de permettre à ces terres disponibles de revenir aux agriculteurs qui pratiquent une agriculture vertueuse, sans être soumises à une artificialisation quelconque. Si les projet de Guémené et Lusanger se font (60hc) cela portera à plus de 300 000 euros par ans les gains empoché par le propriétaire (avec un prix de location supérieur à 5000 euros/hc) , il n'est ici nul question d'écologie mais juste d'appât du gain (<https://www.solaireconseil.com/post/montant-loyer-location-terrain-panneaux-solaires>). Et qu'en sera t'il pour le démantèlement de ce parc ?

Rappelons au gens qui pensent le projet écologique que l'installation de toutes centrales solaire doit être compensée par l'installation de centrale pilotable afin de pallier à l'intermittence des ENR. Bien souvent il s'agit de centrales au gaz ou à charbon qui elles n'ont rien d'écologique, ou bien on importe de l'électricité de l'étranger creusant ainsi un peu plus la dette de l'état.

Nous devons absolument préserver l'élevage, le travail des agriculteurs et les terres nourricières, afin que ces dernières reviennent aux paysans et leur permettent de s'installer, de cultiver, d'assurer l'autonomie alimentaire de la France et de dynamiser les territoires ruraux tels que Guémené.

L'adoption récente de la loi ZAN démontre enfin que les citoyens et les élus prennent conscience de l'urgence d'agir pour préserver ces terres. Nous devons continuer dans cette voie et rejeter ce projet.

Il me semble que Guémené est déjà entouré d'éolienne ce qui va à l'encontre la loi du 10 mars 2023 sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui nous dit : article L. 515-44 « L'autorisation environnementale tient également compte, le cas échéant, du nombre d'installations terrestres de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent déjà existantes dans le territoire concerné, afin de prévenir les effets de saturation visuelle". De même pour la loi 2023-54 limitant l'enrillagement des espaces naturels.

Je ne reviendrai pas sur les points plus techniques évoqués par le collectif de riverains de Lusanger sur la destruction d'habitat d'animaux protégés, mais je rejoins complètement l'avis émis par le collectif "y'a pas photo" de Lusanger.

La mairie s'étant déjà prononcé sur le sujet, si notre pays est réellement démocratique son avis devrait suffire à notre préfet pour enterrer ce projet, tout comme celui de Lusanger. Le conseil municipal étant démocratiquement élue et les représentants de leurs administrés.

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@59 - Franck - Massérac

Date de dépôt : Le 05/07/2023 à 17:30:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : OUI POUR UNE ÉNERGIE PROPRE ET VERTUEUSE !

Contribution :

Lusanger , Plesse, Guémené... tout un clan de détracteurs à ce projet vertueux !!

Monsieur le Commissaire enquêteur, Ne vous laissez pas manipuler par cette bande de copains.

Bien à vous.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non